

Contrefaçon, plagiat, citation

Table des matières

I - Citation et plagiat : Résumé	3
II - La contrefaçon (par Calimaq)	4
1. La violation du droit d'auteur et les sanctions associées	4
III - Le plagiat et la citation (par Infotrack)	6
1. Le plagiat	6
2. Exercice	7
3. La citation.....	7
4. Exercice	8
IV - Crédits	9
Bibliographie	10
Crédits des ressources	11

Citation et plagiat : Résumé



Tout copie non autorisée est une contrefaçon



Texte légal

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur [...] est illicite (Art. 122-4 CPI). »

Contrefaçon



Définition

Le terme juridique de contrefaçon désigne (notamment) : « la reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi (Art. L. 335-3 CPI) ». Il s'agit d'un délit.

Plagiat



Définition

Le plagiat est une des modalités de la contrefaçon qui consiste à s'approprier la création de quelqu'un d'autre. Le plagiat est généralement réalisé par omission, ce qui constitue donc néanmoins une contrefaçon puisqu'il viole le droit moral de l'auteur, en l'espèce au moins le droit à la paternité.

Citation



Définition

Une des exceptions au droit d'auteur autorise la courte citation. La notion de citation varie en fonction des formes de contenu (texte, image, son...) mais dans tous les cas le droit moral doit être respecté, et en particulier : la citation doit intégrer la mention de l'auteur et de la source.



Fondamental

Donc, mobiliser les idées ou les propos d'un autre auteur est **autorisé**, à condition :

- de **citer ses sources**,
- que la citation reste suffisamment courte,
- de **mettre en évidence les emprunts** (il ne doit pas y avoir de doute sur le fait qu'une partie a été créée par un autre auteur).

Plagiat lors de ses études



Attention

Le plagiat au lycée ou à l'université a peu de chance de déboucher sur un procès et donc sur une sanction pénale. En revanche les règlements des écoles intègrent des sanctions disciplinaires, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion, voire l'interdiction de s'inscrire dans tout établissement universitaire pendant plusieurs années.

La contrefaçon (par Calimaq)



1. La violation du droit d'auteur et les sanctions associées

[cf. La violation du droit d'auteur et les sanctions associées]

Art. 122-4



Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Sanctions en cas d'atteinte au droit d'auteur



Image par Kerbstone

Copie non autorisée = contrefaçon

- Sanctions pénales (présomption de mauvaise foi) :
 - 3 ans de prison
 - 300 000€ d'amendes
- Sanctions civiles : dommages et intérêts

Autres sanctions pénales (loi Dadvsi)

Détenir ou utiliser un logiciel permettant de craquer les protections techniques	750€
Craquer les protection techniques	3750€
Fabriquer ou procurer un logiciel permettant de craquer les protections techniques	30 000€ et 6 mois de prison
Editer ou inciter à l'usage d'un logiciel destiné au piratage des oeuvres	300 000 € et 3 ans de prison
Télécharger ou mettre à disposition des oeuvres sur Internet sans autorisation des détenteurs de droits	300 000 € et 3 ans de prison



Un modèle de lettre de réclamation pour violation de ses droits d'auteur sur un site internet¹

Art. L. 335-3



« Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi.

Est également un délit de contrefaçon la violation de l'un des droits de l'auteur d'un logiciel définis à l'article L. 122-6.

Est également un délit de contrefaçon toute captation totale ou partielle d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle en salle de spectacle cinématographique. »

¹ <https://justice.ooreka.fr/ebibliotheque/voir/310516/reclamation-pour-violation-de-ses-droits-d-auteur-sur-un-site-internet>

Le plagiat et la citation (par Infotrack)



1. Le plagiat



Fondamental

- **Plagier** : « Emprunter à un ouvrage original, et par métonymie à son auteur, des éléments, des fragments dont on s'attribue abusivement la paternité en les reproduisant, avec plus ou moins de fidélité, dans une œuvre que l'on présente comme personnelle. (<https://www.cnrtl.fr/definition/plagier>) »

Le plagiat est interdit par la loi et dans le cadre des exercices pédagogiques.

- **Paraphrase** : « Souvent avec une connotation péjorative. Développement explicatif d'un texte, souvent verbeux et diffus, qui ne fait qu'en délayer le contenu sans que rien ne soit ajouté au sens ou à la valeur. (<https://www.cnrtl.fr/definition/paraphrase>) »

La paraphrase est souvent inutile dans le cadre des exercices pédagogiques et peut-être interdite par la loi si l'auteur du texte paraphrasé n'est pas cité ou si l'emprunt est trop long.

Qu'est ce que le plagiat ?



Définition

« Le plagiat consiste à insérer, dans un travail académique, des formulations, des phrases, des passages, des images, ou des chapitres entiers, de même que des idées ou analyses repris de travaux d'autres auteurs, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est réalisé de la part de l'auteur du travail soit par l'appropriation active desdits textes ou idées d'autrui, soit par l'omission de la référence correcte aux textes ou aux idées d'autrui et à leurs sources.

<https://infotrack.unige.ch/les-reglements-de-luniversite-sur-le-plagiat>



[cf. Le plagiat à l'université]

Comment éviter le plagiat ?



Méthode

« Pour éviter le plagiat, citez systématiquement la source lorsque vous utilisez des extraits de documents écrits, audiovisuels, ou autres. Il n'est pas interdit de reprendre les idées ou les mots d'un auteur, mais votre lecteur doit pouvoir différencier avec certitude ces emprunts de votre propre texte.

Quelques conseils :

- Relevez systématiquement les références bibliographiques complètes des documents trouvés (par exemple en utilisant un logiciel de gestion de références).
- Même lorsque vous reformulez les propos d'un auteur (on parle de paraphrase), vous devez mentionner la source, comme pour une citation exacte.

- Soignez les références : votre travail sera mieux évalué s'il contient des références pertinentes, variées et de qualité.

<https://infotrack.unige.ch/comment-eviter-de-plagier>



[cf. Comment éviter de plagier ?]

2. Exercice

Exercice

Parmi les situations suivantes, lesquelles peuvent être considérées comme des cas de plagiat ?

- Utiliser une image trouvée sur le web pour illustrer la page de couverture de son travail sans en donner la source
- Réutiliser une partie complète rédigée par un autre étudiant dans son propre rapport
- Copier une définition trouvée sur Wikipédia en indiquant la source
- Changer quelques mots dans une phrase trouvée dans un livre et l'insérer dans son travail au milieu de ses productions propres

Exercice

Que peut risquer un étudiant reconnu coupable de plagiat ?

- La note zéro pour le travail concerné
- L'annulation de son semestre ou de son année
- L'expulsion de l'université
- L'interdiction de s'inscrire dans d'autres établissements pendant plusieurs années

3. La citation



Fondamental

- **Citation** : « Action de citer un passage d'auteur, de reproduire exactement ce qu'il a dit ou écrit, oralement ou dans un texte (<https://www.cnrtl.fr/definition/citation>) »
 1. Les citations doivent être produites dans une mise en forme permettant de les identifier sans doute possible, typiquement entre guillemets français : « ».
 2. Les citations doivent être courtes (quelques mots à quelques lignes)
 3. Les citations doivent être exactes, on peut utiliser la syntaxe [. . .] si on souhaite les raccourcir (sans que cela en travestisse le sens).
 4. Il est nécessaire de conserver les numéros de pages où elles apparaissent, ou les URL en cas de site avec des sous-pages (ou tout autre procédé permettant de les situer rapidement au sein du texte).
 5. Il est nécessaire d'ajouter des explications et/ou une reformulation et/ou un positionnement (accord, désaccord) et/ou des liens (autres articles...) relatifs à la citation ; *a minima* une phrase permettant de comprendre pourquoi la citation est mobilisée.

Les citations doivent être utilisées dans un tel exercice, pour illustrer une formulation personnelle, pour mettre en exergue un propos complexe de l'auteur, que l'on expliquera ensuite...

- **Commentaire** : « Examen critique du contenu et de la forme d'un texte documentaire ou littéraire, en vue d'une lecture plus pénétrante de ce texte. (<https://www.cnrtl.fr/definition/commentaire>) »

Le commentaire est l'objet principal d'un exercice universitaire.



[cf. Les usages en matière de citation]

4. Exercice

Exercice

Quel conseil donneriez-vous à un étudiant pour lui éviter de se mettre en situation de plagiat ?

- Ne jamais utiliser de citations entre guillemets
- Utiliser uniquement ses propres idées et ses propres mots dans ses travaux académiques.
- Utiliser un logiciel de gestion des références pour relever systématiquement les références des documents consultés

Exercice

Vous venez de trouver dans un article une citation qui s'inscrit très bien dans votre travail. Quelle est la première chose à faire ?

- Essayer de reformuler cet extrait avec ses propres mots
- Recopier la phrase exacte dans son brouillon
- Prendre note de la référence complète de l'article
- Continuer ses lectures pour voir s'il n'y aurait pas une meilleure citation plus loin

Exercice

Parmi les affirmations suivantes, lesquelles sont exactes ?

- Le « copier-coller » en indiquant la source constitue la base d'un travail universitaire.
- Un lecteur doit pouvoir distinguer précisément l'apport de l'auteur de ce qu'il a emprunté à autrui.
- Il n'est pas nécessaire de mentionner ses sources lorsqu'il s'agit d'images trouvées sur le Web.

Crédits



Ce module est placé sous la licence libre Creative Commons Paternité (CC BY-SA)¹

Vous êtes libre d'utiliser, de reproduire, rediffuser, modifier, traduire, adapter ces contenus, y compris dans un cadre commercial, à condition d'en créditer les auteurs. Si vous effectuez une modification de ce support, elle doit être diffusée sous la même licence ou une licence compatible.

Calimaq

Calimaq (aka Lionel Maurel) est juriste et bibliothécaire, spécialisé dans le droit d'auteur dans le domaine du numérique, engagé pour la défense et la promotion des biens communs et de la culture libre.



Le blog de Calimaq : <https://scinfolex.com>²

Les vidéos et l'intégration des contenus de Calimaq ont été rendues possibles par les contributions de : UTC, Kelis, Unisciel, Mission Numérique.



Mission
Numérique



KELIS

Benjamin Jean

Benjamin Jean est un juriste spécialisé en propriété intellectuelle dans le cadre de modèles ouverts (Open Source, Open Data, Open Hardware, interopérabilité). Il est le créateur de la société Inno³³ et l'auteur de l'ouvrage *Option Libre**.

InfoTrack

InfoTrack est la plateforme de formation aux compétences informationnelles de l'Université de Genève.
<https://infotrack.unige.ch>

Scenari



Ce module a été réalisé avec le logiciel libre Scenari⁴ sous le modèle Opale⁵. Les sources XML peuvent être obtenues sur simple demande.

¹ <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

² S.I.Lex – Carnet de veille et de réflexion d'un juriste et bibliothécaire

³ <https://inno3.fr>

⁴ <https://scenari.software>

⁵ <https://download.scenari.software/Opale>

Bibliographie



Jean Benjamin. 2011. *Option libre : du bon usage des licences libres*. Framabook. <https://framabook.org/optionlibre-dubonusagedeslicenceslibres/>.

Crédits des ressources



La violation du droit d'auteur et les sanctions associées p.

<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/fr/>, Calimaq

Image par Kerbstone p. 4

<http://creativecommons.org/licenses/publicdomain/4.0/fr/>

Le plagiat à l'université p. 6

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/fr/>, InfoTack (<https://infotrack.unige.ch/les-reglements-de-luniversite-sur-le-plagiat>)

Comment éviter de plagier ? p. 7

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/fr/>, InfoTack (<https://infotrack.unige.ch/comment-eviter-de-plagier>)

Les usages en matière de citation p. 8

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/fr/>, InfoTack (<https://infotrack.unige.ch/les-usages-en-matiere-de-citation>)